ECLATEC

Maxéville, le 02/12/2024

24/LA/NT/242

Certificat d'Economie d'Energie

La société ECLATEC atteste par la présente que l'ensemble des luminaires LED d'éclairage extérieur ci-dessous est éligible pour la délivrance des Certificats d'Economie d'Energie avec les exigences prescrites par le document RES-EC-104 publié en annexe D de l'arrêté du 22/08/2024, à savoir :

- Ensemble optique fermé d'indice de protection IP 65 minimum
- Auxiliaire d'alimentation et module de LED remplaçables
- Durée de vie L90B50 du module LED supérieure ou égale à 100 000 heures
- Luminaire gradable dont le flux peut être abaissé de 50% pendant 5 heures par nuit.
- Taux de mortalité de l'appareillage auxiliaire à 100 000 heures inférieur ou égal à 10%
- Efficacité du module LED, entre 50 et 100% du flux maximal, supérieure ou égale à
    - 135 lm/W pour une température de couleur supérieure ou égale à 2500 K
    - 110 lm/W pour une température de couleur inférieure à 2500 K

Secteur d'application :

- Eclairage public existant, autoroutier, routier, urbain, dits « fonctionnel »
- Eclairage existant d'ambiances urbaines : rues, avenues, parcs, allées, voies piétonnes, parkings
- Eclairage extérieur privé existant : voieries, parkings,

Les luminaires ne sont pas éligibles dans les applications de mise en valeur des sites, d'éclairages des terrains de sport ou de zones extérieures couvertes comme les tunnels par exemple.

Luminaire	Version	Source LED	I max	Tc
ZELDA 1	2E-3E	BLS	700	2200 K - 4000 K
ZELDA 2	2E-3E	BLS	700	2200 K - 4000 K
ZELDA 3	2E-3E	BLS	700	2200 K - 4000 K

Directeur de l'innovation

A. TREMEAU